



MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ECONOMIQUE ET DE L'ENTREPRISE DE BORDEAUX

CAHIER DES CHARGES

Systeme multifonctions d'impression et de reprographie

SOMMAIRE

Article 1 **PRESENTATION MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ECONOMIQUE
ET DE L'ENTREPRISE DE BORDEAUX
PRESENTATION DE LA PEPINIERE ECO-CREATIVE**

- 1-1 COORDONNEES
- 1-2 MISSION

Article 2 **MODE DE PASSATION**

Article 3 **OBJET DE LA CONSULTATION – DISPOSITIONS GENERALES**

- 3-1 OBJET DU MARCHÉ
- 3-2 CONTENU DE LA PRESTATION
- 3-3 DATE ET LIEUX DE REALISATION
- 3-4 PRIX ET MODALITES DE CONTRACTUALISATION
- 3-5 DUREE DU MARCHÉ

Article 4 **CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES**

Article 5 **DELAIS ET MODALITES DE REPONSE**

Article 6 **LE FONDS SOCIAL EUROPEEN**

Article 7 **CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES**

Article 8 **MODALITES DE REGLEMENT**

Article 9 **RESILISATION ET LITIGES**

Article 1 PRESENTATION MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ECONOMIQUE ET DE L'ENTREPRISE DE BORDEAUX

1-1 COORDONNEES

MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ECONOMIQUE ET DE L'ENTREPRISE DE BORDEAUX (EMPLOI BORDEAUX)

Immeuble Arc-en-Ciel

127 avenue Emile Counord - 33300 BORDEAUX

Tél. 05 57 78 37 37 – Fax. 05 57 78 37 39

www.emploi-bordeaux.fr - contact@emploi-bordeaux.fr

Siret n° 490 585 262 00069

1-2 MISSION

La mission de la Maison de l'Emploi, de l'Insertion Economique et de l'Entreprise est d'animer le territoire, de coordonner les différentes initiatives en matière d'accès à l'emploi et de mettre en place des synergies entre les différents acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion pour apporter un service à valeur ajoutée aux entreprises et aux demandeurs d'emploi.

La Maison de l'Emploi, de l'Insertion Economique et de l'Entreprise intervient dans l'étude et l'observation du marché local de l'emploi, dans l'animation du territoire à travers la coordination, l'ingénierie et le montage de projets.

La Maison de l'Emploi, de l'Insertion Economique et de l'Entreprise participe également à l'accueil, à l'orientation et à l'accompagnement des demandeurs d'emplois bordelais afin de favoriser leur insertion professionnelle.

Elle porte le dispositif PLIE (Plan local pour l'Insertion et l'Emploi) créé en 1998 par la Ville de Bordeaux et ses partenaires locaux.

La Maison de l'Emploi, de l'Insertion Economique et de l'Entreprise bénéficie de cofinancements de l'Europe par le biais du Fonds Social Européen (FSE) et du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Ils sont répartis sur les trois établissements suivants :

- le Siège : 127, avenue Emile Counord 33300 BORDEAUX
- la Pépinière Eco-créative : 9, rue André Darbon 33300 BORDEAUX

La Maison de l'Emploi de l'Insertion Economique et de l'Entreprise de Bordeaux est une Association loi 1901, enregistrée sous le numéro SIRET : 490 585 262 00069.

Pour une meilleure connaissance des actions de la Maison de l'Emploi, nous vous invitons à télécharger le PANORAMA 2018 de la MDE :

http://www.emploi-bordeaux.fr/images/Institutionnel/PANORAMA_2018.pdf

La pépinière éco-créative Bordeaux Chartrons est un outil de développement économique de la ville de Bordeaux dédié aux jeunes entreprises. Elle s'inscrit dans les dispositifs mis en place sur le territoire bordelais pour accompagner les porteurs de projets depuis l'idée jusqu'à la création (plateforme de l'initiative, pépinière Ste Croix et pépinière le Campement etc.)

Sa gestion et son animation ont été confiées à la Maison de l'emploi.

L'une des spécificités de la pépinière éco-créative réside dans son implantation au cœur d'un quartier historique de Bordeaux, aux Chartrons, dans un environnement favorable à l'économie créative et numérique, à proximité des écoles de Campus-Chartrons qui constituent un vivier de compétences pour les start-up.

Point de rencontre entre l'économie créative, le numérique et l'entrepreneuriat, la Pépinière des Chartrons c'est plus d'une centaine de personnes au carrefour de plusieurs univers qui y travaillent tous les jours, partagent leur expérience et initient de nouveaux projets. Cette

diversité et cette complémentarité constitue l'un des points forts de la structure.

Conditions d'accès:

La pépinière accueille des entreprises ayant moins de 3 ans d'existence qui souhaitent se développer dans le domaine de :

- du numérique et de ses nouveaux usages (application mobile, site web, e-commerce, services en lignes, marketing digital etc.)
- l'économie créative (arts visuels, développement/édition de logiciels, création de jeux vidéo,)

Les candidatures sont sélectionnées par un comité d'agrément selon les critères suivants :

- le parcours et le profil des créateurs, l'adéquation avec le projet, leurs motivations
- le caractère innovant du projet
- son potentiel de développement et de créations d'emploi à terme sur le cœur d'agglomération
- l'adéquation entre les attentes du créateur et l'offre de la pépinière
- la capacité du porteur de projet à s'intégrer au sein de la pépinière
- les synergies et complémentarités qui peuvent se créer avec d'autres créateurs de la pépinière

L'entrepreneur signe une convention d'accompagnement et une convention d'hébergement temporaire de 23 mois.

L'offre de la pépinière aux entreprises intervient sur 3 axes :

L'hébergement

Sur près de 850 m², la pépinière propose 17 bureaux d'une surface de 12 à 40 m² sur trois niveaux, un open space de 200m², 2 bureaux pour le personnel de la pépinière, 2 salles de réunion équipées, un espace de convivialité, et un accueil partagé. Les loyers pratiqués sont des loyers inférieurs au prix du marché sur la zone des Chartrons. C'est environ une centaine de personnes qui travaillent au quotidien grâce à l'accès Internet tel que proposé par la pépinière.

Les services mutualisés

La pépinière propose des services mutualisés : accès à internet haut débit, téléphonie, télécopie, scanner, impression centralisée, un espace secrétariat avec photocopieur et matériel de reliure, gestion du courrier, salles de réunion équipées, espace accueil et café.

L'accompagnement et l'animation

La mission essentielle de la pépinière est d'accompagner le développement des entreprises et favoriser leur pérennité. Cela se concrétise par un suivi individuel, des ateliers collectifs et des échanges de pratiques réguliers. La mise en réseau avec l'éco-système local et les synergies qui se créent dans la pépinière contribuent également au développement des entreprises.

Article 2 MODE DE PASSATION

Marché à procédure adaptée selon l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Marché à bons de commande sans minimum.

Article 3 OBJET DE LA CONSULTATION – DISPOSITIONS GENERALES

3-1 OBJET DU MARCHE

La présente consultation concerne la mise à disposition, la maintenance et le fonctionnement d'un système multifonctions d'impression COULEUR et de reprographie pour la pépinière.

3-2 CONTENU DE LA PRESTATION

Définition des environnements :

La pépinière éco-créative compte 2 salariés d'Emploi-Bordeaux et une vingtaine d'entreprises, soit plus de 100 personnes qui y travaillent tous les jours.

Le réseau de la Maison de l'emploi est composé de postes sous Windows 7, 8 et 10, 32 et 64 bits. Les serveurs fonctionnent sous Windows dans des environnements mixtes : client/serveur et RDP.

Le candidat doit prendre en compte l'installation des imprimantes sur 4 postes de travail. Une formation des utilisateurs sera à prévoir au moment de l'installation.

Le volume estimé moyen d'impressions est de 2500 par mois. Ce volume comprend à la fois les photocopies et les impressions réalisées à partir des ordinateurs (impression centralisée).

Installation du matériel pour le 1^{er} avril 2020.

Le matériel devra proposer les fonctions de base suivantes :

Vitesse	25 pages / minute en noir et couleur
Magasins papier	2 bacs 500 feuilles (A3+A4) + 1 bac 2500 feuilles A4
Passe copie (A5 et autres formats ou supports)	150 feuilles
Vitesse du processeur d'impression	A minima 1 Ghz
Disque dur / Mémoire	250 Go / 2 048 Mo (au minimum)
Chargeur retourneur d'originaux	A minima 100 pages
Agrafage	Module agrafage externe de 50 feuilles minimum
Numérisation	80 pages / minute en noir et couleur avec élimination de la page blanche Possibilité de nommer les documents numérisés et l'envoi direct par mail

Le matériel devra permettre :

- la réalisation de plusieurs tâches en même temps (impression, copie...) ainsi que la fonction interruption de tâches.
- L'impression sécurisée, permettant de maintenir des impressions en file active et d'entrer un code sur le copieur pour les récupérer.
- Système d'accès et d'identification des utilisateurs permettant une refacturation

Autres solutions que vous jugez utiles.

Options envisageables :

Chargeur Dual Scan	Numérisation de 160 pages / minute – recto verso
Module finition + brochure en livret	
Transformation d'un document pdf en word : excel	

Délais de réalisation :

Chaque candidat indiquera dans sa réponse :

- les délais et modalités d'intervention et de résolution des pannes par le Service Après-Vente et notamment sa localisation et ses habilitations.
- les délais de livraison des consommables

Le prestataire indiquera dans sa réponse un délai maximum d'intervention et un délai maximum de livraison des consommables, délai qui partira à l'heure de l'appel téléphonique ou de réception de l'e-mail de demande d'intervention.

Frais de déplacement et de livraison :

Les frais de déplacement et de livraison seront inclus dans le prix.

Frais d'enlèvement du matériel :

Le prestataire indiquera dans sa réponse les frais d'enlèvement de l'ancien matériel.

3-3 DATE ET LIEUX DE REALISATION

La prestation se déroulera à la Pépinière Eco-créative, 9, rue André Darbon à BORDEAUX. Elle pourra être réalisée à distance si nécessaire.

3-4 PRIX ET MODALITES DE CONTRACTUALISATION

Le candidat devra indiquer dans son bordereau de prix :

- le coût mensuel de location en incluant les fonctions de base et le coût mensuel de chaque option envisageable sur la base de 12, 16 et 20 trimestres.
- Le coût à la copie en Noir et en Couleur (incluant la maintenance et les consommables).

Le prix devra être indiqué en Euros hors taxes et toutes taxes comprises. Les frais de déplacement et de livraison seront inclus dans le prix.

3-5 DUREE DU MARCHE

Chaque lot du présent marché sera conclu pour une durée de 12, 16 ou 20 trimestres, selon la durée du contrat choisi.

Article 4 CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

L'offre devra comporter :

- le présent cahier des charges **paraphé, daté et signé sans modification en y ajoutant la mention « pour acceptation »**
- un mémoire technique **paraphé, daté et signé**, précisant : les modalités d'intervention, les certifications requises.
- un relevé d'identité bancaire
- **un devis selon les prestations indiquées au 3.2 et les modalités indiquées au 3.4, daté et signé**
- la fiche d'identification du candidat ci-jointe, **datée et signée**
- l'attestation d'absence de conflit d'intérêt ci-jointe, **datée et signée**

Le cahier des charges, le mémoire technique et le devis constitueront l'engagement du candidat.

La Maison de l'Emploi, de l'Insertion Economique et de l'Entreprise, se réserve la possibilité de négocier avec des candidats.

Article 5 DELAI ET MODALITE DE REPONSE

Les propositions devront être remises au plus tard **le vendredi 6 mars à 12 heures sous PLI cacheté portant les mentions :**

Offre pour :
« Système multifonctions d'impression et de reprographie »
La pépinière éco-créative Bordeaux Chartrons
NE PAS OUVRIR

à l'adresse suivante :

Maison de l'Emploi, de l'Insertion Économique et de l'Entreprise de Bordeaux
Immeuble Arc en Ciel
127 avenue Emile Counord
33300 BORDEAUX

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours.

Article 6 LE FONDS SOCIAL EUROPEEN / FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

La Maison de l'Emploi, de l'Insertion économique et de l'Entreprise est cofinancée dans le cadre du Programme Opérationnel National FSE pour l'Emploi et l'Inclusion 2014-2020 et du Programme Opérationnel Régional FEDER/FSE 2014-2020 (2014FR160OP001).

Les volets déconcentrés en Aquitaine du **PO national FSE 2014-2020 « Emploi Inclusion »** a vocation à couvrir prioritairement les actions menées dans le cadre de l'objectif thématique 8 « Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre » et de l'objectif thématique 9 « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination ».

La stratégie retenue pour le programme opérationnel national du fonds social européen pour l'emploi et l'inclusion en Métropole repose sur le choix de trois axes stratégiques d'intervention complétés d'un axe dédié à l'assistance technique :

MAISON DE L'EMPLOI DE BORDEAUX
127 avenue Emile Counord- 33 300 Bordeaux
Tél. : 05 57 78 37 37 – fax : 05 57 78 37 39



La Maison de l'Emploi est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » et régional « FEDER-FSE » 2014-2020

- Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat ;
- Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels ;
- Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion.

Le **PO régional FEDER-FSE 2014-2020 « 2014FR1600P001 »** a vocation, au titre du FSE, à couvrir prioritairement les actions menées dans le cadre de l'objectif thématique 10 « Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie »

Ces cofinancements impliquent, entre autres, les obligations suivantes :

- Obligation de publicité : obligation de faire état de la participation du FSE, notamment dans le cadre de toute publication ou communication afférente et, le cas échéant, auprès des participants.

- Renseignement des indicateurs et contribution aux travaux d'évaluation : Le titulaire est tenu de fournir toute information nécessaire au renseignement des indicateurs de réalisation ou de résultat.

- Suivi en cours d'exécution : Le titulaire est tenu de recevoir les personnes réalisant les visites sur place en cours d'exécution de l'opération. A cette occasion, il communiquera toute information relative aux conditions de déroulement des actions cofinancées.

- Modalités de liquidation : Une réfaction des montants dûs est prévue, en cas d'inexécution totale ou partielle de la prestation constatée lors des visites sur place ou des vérifications de service fait. Le titulaire est tenu de fournir à la demande du pouvoir adjudicateur toute pièce afférente aux modalités d'exécution de la prestation. La remise et la vérification de ces pièces conditionnent le paiement à effectuer.

- Conservation et présentation des pièces relatives à l'opération : Le titulaire tient à la disposition de tout contrôleur ou auditeur national ou communautaire habilité l'ensemble des pièces justificatives relatives aux prestations fournies, et ceci jusqu'à la date de clôture prévisionnelle du programme, à titre indicatif le 31 décembre 2021. Durant cette période, le titulaire se soumet à tout contrôle, sur pièces et / ou sur place, effectué par toute instance nationale ou communautaire habilitée.)

RAPPEL NON EXHAUSTIF DE POINTS REGLEMENTAIRES :

Protection des données :

Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec cette commande, les parties se conformeront au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) – « RGPD ».

Chaque partie déclare et garantit à l'autre partie qu'elle se conformera strictement au RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en rapport avec cette commande.

Les principes fondamentaux :

- le consentement des personnes physiques concernées par le traitement des données à caractère personnel
- le droit de rectification, à l'oubli et à la portabilité des données ouvert à ces personnes
- la responsabilité des responsables de traitement et des sous-traitants, auxquels il incombe d'être en mesure de justifier que le consentement des personnes susvisées a été recueilli régulièrement, que le risque a été analysé et que les modalités techniques et organisationnelles sont en place pour y faire face.

En particulier, dans le cas de recours à la sous-traitance, le titulaire devra se conformer à l'article 28 EU RGPD.

Nonobstant toute clause contraire, les parties n'encourront aucune responsabilité contractuelle au titre de la présente commande, dans la mesure où le respect du RGPD les empêcherait d'exécuter l'une de leurs obligations au titre de la commande.

Prévention de conflit d'intérêts :

Le candidat/titulaire s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêts qui pourrait empêcher une exécution impartiale et objective de la prestation.

Toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts en cours d'exécution de la convention doit, sans délai, être portée par écrit à la connaissance de la Maison de l'Emploi de Bordeaux.

Le candidat/titulaire s'engage à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour remédier à cette situation.

La Maison de l'Emploi se réserve le droit de vérifier que ces mesures sont appropriées et, si nécessaire, peut exiger du candidat/titulaire des mesures supplémentaires, dans le délai qui lui sera imparti à cet effet.

En cas de détection ou d'insuffisance des mesures prises pour se prémunir d'un éventuel conflit d'intérêt, la Maison de l'Emploi se réserve le droit de résilier le présent marché.

Lutte anti-fraude :

La fraude en matière de dépenses ou de recettes comprend tout acte ou omission intentionnelle, notamment :

- l'utilisation ou la présentation de déclarations ou de documents faux, inexacts ou incomplets ayant pour effet la perception ou la rétention indue de fonds provenant du budget de l'UE;
- la non-communication d'une information en violation d'une obligation spécifique, ayant le même effet;
- le détournement de tels fonds à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été initialement octroyés.

Une irrégularité est un acte non conforme aux règles de l'Union européenne (UE) dont les répercussions sur les intérêts financiers de l'Union sont potentiellement négatives. Elle peut résulter d'erreurs commises de bonne foi par les bénéficiaires de fonds ou les autorités responsables de leur versement. Seule une irrégularité commise de façon délibérée est constitutive d'une fraude (article 1 du règlement n° 298895 du Conseil).

Dans le cadre du financement communautaire, le titulaire du marché s'engage à accueillir de manière planifiée ou inopinée tout représentant de l'Etat ou de l'AGAPE en charge de s'assurer de la bonne utilisation des fonds publics et de l'absence de fraude.

Article 7 CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Les critères de sélection de candidatures seront :

- Fonctionnalités du matériel proposé
- délais d'intervention de dépannage et de remise en opérationnalité, délais de livraison des consommables
- Modalités d'intervention de dépannage et de remise en opérationnalité
- Qualifications professionnelles

Sera retenue l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères

énoncés ci-dessus, avec leur pondération.

Valeur technique	60%
Prix	40%

Il pourra être demandé aux candidats de préciser le contenu de leur offre sur un ou plusieurs points. Les demandes de précisions se feront par écrit (télécopie, courrier ou courrier électronique). Pour chaque point à préciser, l'ensemble des candidats qui aura proposé une offre sera consulté.

Les offres les plus intéressantes pourront faire l'objet d'une négociation.

Article 8 MODALITES DE REGLEMENT

Le paiement s'effectuera suivant les règles de comptabilité privée.

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original portant, outre les mentions légales :

- le nom et l'adresse du créancier
- numéro et date du bon de commande
- montant HT de la prestation
- taux et montant de la TVA
- montant TTC de la prestation
- date de la facturation
- date et lieu de livraison

Les sommes dues seront payées dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiements équivalentes.

En cas de recours à la sous-traitance, les sous-traitants seront directement payés par le prestataire retenu dans le cadre de l'appel d'offre.

La facturation sera établie par année civile.

Article 9 RESILIATION ET LITIGES

Résiliation :

La décision de résiliation du marché par la Maison de l'Emploi, de l'Insertion Economique et de l'Entreprise de Bordeaux pourra intervenir à tout moment, qu'il y ait ou non faute du titulaire. Le titulaire aura le droit d'être indemnisé.

Le présent marché peut être résilié aux torts du titulaire sans que celui-ci puisse prétendre à indemnité et, le cas échéant, avec exécution des prestations à ses frais et risques.

Litiges :

En cas de litige, les parties s'engagent dans un premier temps à tenter de trouver une solution amiable au règlement du conflit.

En l'absence d'accord entre les parties, tout litige relatif à l'exécution du présent marché sera soumis à la juridiction compétente pour l'Association Maison de l'Emploi de l'Insertion Economique et de l'Entreprise de Bordeaux

Renseignements

MAISON DE L'EMPLOI DE BORDEAUX
127 avenue Emile Counord- 33 300 Bordeaux
Tél. : 05 57 78 37 37 – fax : 05 57 78 37 39



La Maison de l'Emploi est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » et régional « FEDER-FSE » 2014-2020

Auprès de la Responsable de la Pépinière pour les renseignements liés à la pépinière :
Claire Daubech
Tél. : 05 57 85 83 55
cdaubech@maison-emploi-bordeaux.fr

Auprès du Directeur adjoint de la Maison de l'Emploi de Bordeaux pour tous renseignements
relatifs au marché :
Richard EYMARD
Tél. : 05 57 78 37 37
reymard@maison-emploi-bordeaux.fr

Fiche d'indentification du candidat

(à retourner dûment complétée et signée)

Dénomination	
Statut juridique	
Numéro SIRET	
Adresse de l'organisme	
Coordonnées téléphoniques	
Adresse mail	
Nom du représentant légal	
Noms des dirigeants	
Nom de la personne responsable de la prestation	

Je soussigné(e), (NOM et Prénom)

représentant(e) légal(e) de

- certifie que l'organisme est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie que l'organisme n'est pas soumis à une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire au moment du dépôt de l'offre;

Fait à, le

(Nom et fonction)

(Cachet Structure)

(Signature)

Attestation d'absence de conflit d'intérêts (à retourner dûment complétée et signée)

Je soussigné(e), agissant en qualité de représentant légal de l'organisme (**raison sociale, adresse et n°SIRET**), fournisseur de biens et/ou de services pour la prestation dénommée (**intitulé de la prestation**)..... qui se réalisera pour la période duau,

déclare sur l'honneur que ladite personne morale et/ou ses représentants :

- a) ne sont affectés par aucun conflit d'intérêts dans le cadre de la présente prestation. Un conflit d'intérêts peut résulter notamment d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou nationales, de liens familiaux ou sentimentaux, ou de toutes autres relations ou intérêts communs ;
- b) feront connaître à **La Maison de l'Emploi de Bordeaux** sans délai, toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts ;
- c) n'ont pas consenti, recherché, cherché à obtenir, ou accepter, d'avantage financier ou autre, en faveur ou de la part d'une quelconque personne constituant une pratique illégale ou relevant de la corruption, directement ou indirectement, en tant qu'incitation ou récompense liée au présent projet.

Je suis informé(e) que les informations fournies ci-dessus sont susceptibles d'une vérification.

Fait à, le,

(Nom et Fonction)

(Cachet Structure)

(Signature précédée de la mention " Lu et approuvé ")